



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Absent(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025 PHASE 3
ET RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE**

(N°2025-343)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;

Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2025-301 de la Commission Permanente en date du 07/07/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2025 - Phase 2 » ;

Vu la délibération n°2025-237 de la Commission Permanente en date du 16/06/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2025 - Phase 1 » ;

Vu la délibération n°2025-124 de la Commission Permanente en date du 22/04/2025 « Rapport relatif au règlement intérieur du Fonds de solvabilisation des jeunes précaires du Département du Pas-de-Calais et au conventionnement avec les ressourceries » ;

Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;

Vu la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

Vu la délibération n°2020-392 de la Commission Permanente en date du 02/11/2020 « Actions dans le cadre de l'appel à projets des politiques d'inclusion durable 2020 – Axe 1 stratégie pauvreté » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Mesdames Evelyne NACHEL, Carole DUBOIS, Mireille HINGREZ-CEREDA, Blandine DRAIN, Zohra OUAGUEF, Maryse CAUWET, Karine GAUTHIER et Sylvie MEYFROIDT ainsi que messieurs Daniel MACIEJASZ, Bruno COUSEIN et François LEMAIRE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 2 087 882 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 2 :

De valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », pour un montant total de 651 275,93 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le financement d'un dispositif de la thématique 4 « Parcours inclusion jeunes », pour un montant total de 120 000 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 4, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 5 :

D'approuver la modification de l'erreur matérielle au sein de la délibération n°2025-124 intitulée « Rapport relatif au règlement intérieur du Fonds de solvabilisation des jeunes précaires du Département du Pas-de-Calais et au conventionnement avec les ressourceries » adoptée par la Commission Permanente le 22 avril 2025 afin d'abroger « le règlement intérieur du Fonds expérimental de solvabilisation du logement des jeunes » en lieu et place du « règlement intérieur du Fonds expérimental de Prévention des Expulsions Locatives au titre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté sortants de l'aide sociale à l'enfance », conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	6 379 070,00	651 275,93
C02-428B02	6568/93441	Logement des Jeunes	1 100 000,00	120 000,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	2 087 882,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 32 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 11 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :

**Propositions 2025
Phase 3**

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 16 juin 2025.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais, du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.4)

Il est proposé de financer 143 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (5 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 40,65 ETP (dont les Ségur des coordinateurs Logement d'abord financés par le FSE +), ainsi que la valorisation du Ségur Pour Tous. Le montant total de l'opération est de 939 355 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;
- sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.5)

Il est proposé de financer 90 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (7 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 1,40 ETP (pour l'association Le Cheval Bleu). Le montant total de l'opération est de 637 378 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;
- sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie Autonome par le Logement » - Territoires de l'Audomarois, du Boulonnais, du Montreuillois, de l'Artois et de Lens-Hénin (dispositif 2.6)

Il est proposé de financer 29 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (10 000 € par mesure). Le montant total de l'opération est de 290 000 €, pour une mise en œuvre :

- sur la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais et Montreuillois ;
- sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calais et du Ternois (dispositif 2.7)

Il est proposé de financer 2 opérateurs pour 21 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission. S'y ajoutent la valorisation du Ségur des 2 ETP de coordinateur Logement d'abord financés par le FSE +, ainsi que la valorisation du Ségur Pour Tous

Le montant total de l'opération est de 141 149 €, sur la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026.

Opération 5 : Groupe d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord (dispositif 2.8)

Il est proposé de financer 3 opérateurs pour la mise en œuvre de 4 groupes d'échange de pratiques. Le montant total de l'opération est de 80 000 €, sur les périodes du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour le territoire de Lens-Hénin, et du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 pour les territoires de l'Artois, de l'Audomarois et du Boulonnais.

Thématique 3 : Parcours insertion emploi

Propositions 2025

Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 16 juin 2025.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants et les dates d'exécution correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

Opération 1 : Premières heures (dispositif 3.7)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 100 000 € correspondant à 30 postes par an sur une durée d'un an.

Opération 2 : Accueil des jeunes enfants issues de familles éloignés de l'emploi (dispositif 3.6)

Il est proposé de financer 1 structure portant le dispositif "Accueil pour tous" permettant la réalisation d'une intermédiation entre les familles vulnérables et les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à l'échelle départementale grâce à la mobilisation de 8 professionnels (8 ETP) pour un montant de 60 000 €.

Opération 3 : Actions d'insertion innovantes (dispositif 3.13)

Il est proposé de financer 7 structures pour la mise en œuvre de cette opération pour l'accompagnement de 1562 participants et un montant total de 208 405,73 €.

Opération 4 : Préparatoires adaptées (dispositif 3.14)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette opération pour l'accompagnement de 50 participants et un montant total de 45 640 €.

Opération 5 : Accompagner autrement (dispositif 3.15)

Il est proposé de financer 4 structures pour la mise en œuvre de cette opération pour l'accompagnement de 364 participants et un montant total de 218 035,20 €.

Opération 6 : Evaluation des compétences (dispositif 3.4)

Il est proposé de financer 2 structures pour la mise en œuvre de cette opération pour un montant total de 19 195 €.

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes Propositions 2025 Phase 3

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 16 juin 2025.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 3.

Opération 1 : Guichet Unique Logement des Jeunes (dispositif 4.5)

Il est proposé de financer 6 structures dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 120 000 €, avec une mise en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

ANNEXE 4 – DETAIL FINANCEMENTS PHASE 3

TERRITOIRES(5) ARRAGEOIS	THEMATIQUE	OPERATION	STRUCTURE	COMPLEMENTES D'INFORMATION	MONTANT RETENU
ARTOIS	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 1 : Guichet unique logement des jeunes	4AJ	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €
	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »	Habitat Insertion	26 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 10 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord), ainsi que la revalorisation dans le cadre du Ségur Pour Tous	187 343,00 €
		Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'insertion et l'autonomie en Logement »	La Vie Active	20 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2 ETP	110 540,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « Entrée dans la Vie Autonome par le Logement »	Habitat Insertion	18 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	126 000,00 €
	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 4 : Préparatoires adaptées	Habitat Insertion	7 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	70 000,00 €
AUDOMAROIS	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 1 : Guichet unique logement des jeunes	PASSEPORT FORMA	Accompagnement de 50 personnes - 01/10/25 au 30/09/26	35 640,00 €
			Habitat Insertion	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €
			MAHRA LE TOIT	12 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 6 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	91 620,00 €
			MAHRA LE TOIT	20 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	140 000,00 €
	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	Opération 3 : Actions d'insertion innovantes	MAHRA LE TOIT	4 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	40 000,00 €
BOULONNAIS	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement »	COMMUNITY	Accompagnement de 70 personnes - 01/12/25 au 30/11/26	60 000,00 €
		Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'insertion et l'autonomie en Logement »	LES AMIS COPEAUX	Accompagnement de 30 personnes - 01/12/25 au 30/11/26	15 000,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « Entrée dans la Vie Autonome par le Logement »	AA RT ZIMUT	Accompagnement de 100 personnes - 01/09/2025 au 30/06/26	21 000,00 €
		Opération 5 : Accompagner autrement	Maison de la diversité	Accompagnement de 10 personnes - 01/10/25 au 30/09/26 Accompagnement de 84 personnes - 01/10/25 au 30/09/26	22 393,00 € 35 447,00 €
	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Opération 1 : Guichet unique logement des jeunes	EPDAHAA	18 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 5 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	116 350,00 €
		Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « Entrée dans la Vie Autonome par le Logement »	EPDAHAA	19 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	133 000,00 €
		Opération 5: Groupes d'échange de pratiques en santé mentale- Logement d'abord	EPDAHAA	6 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	60 000,00 €
			URIOPSS Hauts-de-France	Poursuite des rencontres biennuelles pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange	20 000,00 €
			AMIE Boulonnais	Développement des actions CLLAJ pour les jeunes en grande précarité	20 000,00 €

CALAIS	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Opération 4 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois MAHRA LE TOIT 10 accompagnements renforcés pour les ménages ayant un parcours logement "complexe", (soit 8 accompagnements "grands marginaux" à 7 000€ / mesure et 2 accompagnements "parcours complexes" à 4 000 € / mesure). S'y ajoute la valorisation du Ségur pour le poste de coordinateur.	69 270,00 €
DEPARTEMENT	Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Accueil 9 de Cœur APSA 17 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2,05 ETP AUDASSE 28 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 8,1 ETP (dont le poste coordinateur Logement d'abord), ainsi que la revalorisation dans le cadre du Ségur Pour Tous Le Coin Familial 6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 1 ETP 6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 0,5 ETP APSA 15 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité Le Cheval Bleu 8 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité + valorisation Ségur pour 1,40 ETP APSA 9 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité AUDASSE 11 accompagnements renforcés pour les ménages ayant un parcours logement "complexe", (soit 5 accompagnements "grands marginaux" à 7 000€ / mesure et 6 accompagnements "parcours complexes" à 5 000 € / mesure). S'y ajoutent la valorisation du Ségur pour le poste de coordinateur, ainsi que celle dans le cadre du Ségur pour tous.	95 804,00 € 192 277,00 € 35 270,00 € 32 635,00 € 105 000,00 € 63 378,00 € 90 000,00 € 71 879,00 €
	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	EPISM Saint-Venant Le Cheval Bleu Poursuite des rencontres binomiales pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange EPDEF Poursuite des rencontres binomiales pour les acteurs du champ du Logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange TRAJECTIO Participation financière au dispositif "Accueil pour tous" : intermédiation famille/ EAE grâce à l'accompagnement de 8 professionnels (8 ETP) - 01/01/25 au 31/12/25 FRTP Découverte des métiers du second œuvre du bâtiment - 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 TRAJECTIO Evolution des aptitudes à la conduite d'engins de chantiers TP sur simulateurs - du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 Evolution des compétences sur les métiers du second œuvre du bâtiment - 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ADEF Mission Locale Développement des actions CLAJ pour les jeunes en grande précarité	40 000,00 € 20 000,00 € 60 000,00 € 10 000,00 € 11 380,00 € 7 815,00 € 20 000,00 €
HENIN-CARVIN	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	PAGE Opération 3 : Actions d'insertion innovantes	12 863,82 € 14 045,71 €
	Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes	Rencontres et Lolirs Opération 1 : Guichet unique logement des jeunes	20 000,00 €
LENS-LIEVIN	Thématique 3 : Parcours insertion emploi	ACTIV CITES APSA Opération 1 : premières heures	50 000,00 € 50 000,00 €

LENS-LIEVIN	Thématique 3 : Actions d'insertion innovantes	CCAS DE LENS				
		LA GRAVATE SOLIDAIRE				Action de resocialisation - 30 personnes - 01/10/25 au 30/06/26
		TRAJECTIO				Accompagnement de 10 personnes - 01/01/25 au 31/12/25
						Accompagnement de 24 personnes - 01/04/25 au 31/03/26
						Developper ses compétences transversales grace au numérique - 630 participants - 16/09/25 au 15/09/26
		Opération 5 : Accompagner autrement				
		RECUP TRI				Accompagnement de 70 personnes - 01/10/25 au 30/09/26
		Opération 1 : Guichet unique logement des jeunes				
		MEI Lens-Hénin				Developpement des actions CLIAJ pour les jeunes en grande précarité
Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire						
Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonomie Dans Son Logement »						
Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'insertion et l'Autonomie en Logement »						
Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « Entree dans la Vie Autonome par le Logement »						
Opération 3 : Actions d'insertion innovantes						
Opération 5 : Accompagner autrement						
ADEFI Mission Locale						
ANFOR						
Accompagnement de 100 personnes - 01/11/25 au 31/10/26						
Total Général						

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°26

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025 PHASE 3 ET RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2025 -Phase 3

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets:

- ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Une 2ème période de dépôt des candidatures était ouverte jusqu'au 09 mai

2025. Suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant dans 3 thématiques de l'Appel à projets, présentées en annexe 1 de la délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025 :

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :

5 dispositifs sont ici proposés pour un total de 2 087 882 € (Annexes 1 et 4).

Thématique 3 : Parcours insertion emploi

6 dispositifs sont ici proposés pour un total de 651 275,93 € (Annexes 2 et 4).

Thématique 4 : Parcours inclusion jeunes

1 dispositif est ici proposé pour un total de 120 000 € (Annexes 3 et 4).

Rectification d'une erreur matérielle :

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, la Commission Permanente a acté, au sein du « *rapport relatif au Règlement intérieur du Fonds de solvabilisation des jeunes précaires du Département du Pas-de-Calais et au conventionnement avec les ressourceries* », l'abrogation de la délibération du 2 novembre 2020 uniquement en ce qu'elle adopte le règlement intérieur du Fonds expérimental de Prévention des Expulsions Locatives au titre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté.

Or, il y a lieu de rectifier l'erreur matérielle présente dans le premier point de la conclusion de cette délibération.

En effet, au lieu de lire :

« [...] - D'abroger la délibération n°2020-392 de la Commission Permanente du 2 novembre 2020 intitulée « Actions dans le cadre de l'appel à projets des politiques d'inclusion durable 2020 - Axe 1 Stratégie Pauvreté » uniquement en ce qu'elle adopte le **règlement intérieur du Fonds expérimental de Prévention des Expulsions Locatives au titre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté** ; [...] »

Il convient de lire :

« [...] - D'abroger la délibération n°2020-392 de la Commission Permanente du 2 novembre 2020 intitulée « Actions dans le cadre de l'appel à projets des politiques d'inclusion durable 2020 - Axe 1 Stratégie Pauvreté » uniquement en ce qu'elle adopte le **règlement intérieur du Fonds expérimental de solvabilisation du logement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance** ; [...] ».

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 2 087 882 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- de valider le financement de 6 dispositifs de la thématique 3 « Parcours insertion emploi », pour un montant total de 651 275,93 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- de valider le financement de 1 dispositif de la thématique 4 « : Parcours inclusion jeunes », pour un montant total de 120 000 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 4, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par de la Commission Permanente du 12 juin 2023 ;
- d'approuver la modification de l'erreur matérielle au sein de la délibération intitulée « Rapport relatif au règlement intérieur du Fonds de solvabilisation des jeunes précaires du Département du Pas-de-Calais et au conventionnement avec les ressourceries » adoptée par la Commission Permanente le 22 avril 2025 afin d'abroger le règlement intérieur du Fonds expérimental de solvabilisation du logement des jeunes en lieu et place du règlement intérieur du Fonds expérimental de Prévention des Expulsions Locatives au titre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté sortants de l'aide sociale à l'enfance.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit, sous réserve du vote du budget supplémentaire :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	6 379 070,00	1 368 771,68	651 275,93	717 495,75
C02-428B02	6568/93441	Logement des Jeunes	1 100 000,00	160 000,00	120 000,00	40 000,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 883 000,00	2 363 000,00	2 087 882,00	275 118,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY